

Les coopératives – Partenaires clés du nouveau Consensus Européen pour le Développement

L'Alliance Coopérative Internationale est heureuse d'annoncer qu'après un an d'active participation à des consultations, Cooperatives Europe a obtenu la reconnaissance des coopératives comme acteurs clés de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, avec trois mentions distinctes dans le nouveau Consensus pour le Développement.

Le 17 mai 2017, l'Union Européenne a adopté le nouveau Consensus pour le Développement. Ce document est un accord commun entre les principales institutions européennes – la Commission, le Parlement, et le Conseil. Il fournit un cadre pour une approche commune de la politique de développement qui sera appliquée par les institutions de l'UE et ses Etats membres, et guidera leur action dans leur coopération avec tous les pays partenaires, pour répondre à l'Agenda 2030 pour le développement durable. De plus, l'UE étant le plus important donateur dans le domaine de la coopération internationale, l'impact de ce document politique s'étend au niveau mondial des processus de développement internationaux.

Premièrement, le document mentionne un engagement envers les "initiatives du secteur privé et les entreprises sociales, les coopératives, et les femmes et jeunes entrepreneurs, pour stimuler la fourniture de services locaux ainsi que des modèles d'entreprises inclusifs et écologiques", reconnaissant les coopératives comme un modèle d'entreprise durable.

Deuxièmement, l'UE et ses membres vont "(...) promouvoir la création d'organisations d'agriculteurs et de coopératives, pour aborder, entre autres, une meilleure productivité des exploitations agricoles familiales, les droits d'utilisation des terres, et les systèmes de semence basés sur la production agricole traditionnelle", reconnaissant le rôle majeur que les coopératives jouent dans l'éradication de la pauvreté et la garantie de la sécurité alimentaire.

Troisièmement, ce document aborde la diversité des acteurs dans le secteur du développement et leur importance dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, déclarant que "(...) les coopératives, le secteur privé et la société civile sont devenus des partenaires déterminants pour atteindre les personnes les plus vulnérables et marginalisées. La promotion et la défense de l'espace où ces acteurs du développement peuvent agir sans encombre est cruciale pour obtenir un développement durable."

Marc Noel, Directeur International pour le Développement, a commenté: "Nous saluons ce nouveau Consensus pour le Développement et particulièrement la reconnaissance des coopératives comme acteurs clés pour soutenir la réalisation des ODD. Dans le cadre de notre partenariat entre l'ACI et l'UE, nous restons engagés pour construire ensemble un meilleur futur pour le développement et la coopération à travers le monde, s'appuyant sur des modèles d'entreprises centrés sur l'humain et ancrés dans leurs communautés locales."

Veuillez suivre [ce lien](#) pour lire le document en entier, et lire ici le [communiqué de presse](#) de Cooperatives Europe.

FIN

Notes aux Editeurs

L'Alliance Coopérative Internationale – une organisation non-gouvernementale indépendante, a été établie en 1895 pour unifier, représenter et servir les coopératives du monde entier. L'Alliance fournit au niveau mondial une voix et un forum en faveur de la connaissance, l'expertise et l'action coordonnée par et pour les coopératives. Les membres de l'Alliance sont des organisations coopératives internationales et nationales de tous les secteurs de l'économie. L'Alliance a des membres dans plus de 100 pays, représentant près d'un milliard d'individus au niveau mondial.

Cooperatives Europe – la région européenne de l'Alliance Coopérative Internationale, est l'organisation intersectorielle européenne représentant les entreprises coopératives. Au nom de ses

90 organisations membres provenant de 34 pays européens et de tous les secteurs d'activités, elle promeut le modèle d'entreprise coopératif en Europe. Ses membres représentent 140 millions de coopérateurs, qui détiennent 176 000 entreprises coopératives et fournissent des emplois à 4.7 millions de citoyens européens.

Le Partenariat entre l'ACI et l'UE / #coops4dev – désigne l'ensemble des intérêts et objectifs d'un Partenariat Stratégique signé entre l'ACI et la Commission Européenne jusqu'à 2020, afin de: promouvoir un environnement favorable aux coopératives dans les pays partenaires ; accroître une participation significative et structurée des coopératives aux politiques internes des pays partenaires, aux programmes de développement de l'UE et aux processus internationaux ; renforcer les capacités des coopératives au niveau régional et global pour remplir leur rôle d'acteurs indépendants de manière plus efficace.

Contact de presse de l'ACI

Catarina Santos

Chargée de Communication

santos@ica.coop

www.ica.coop

* * *